

# RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CARMIGNAC COURT TERME

(Opérations de l'arrêté du  
30 décembre 2022)

Le Règlement, le prospectus pour la Suisse et les Documents d'Informations Clés, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse ainsi qu'auprès de Carmignac Gestion. L'agent payeur en Suisse est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.

## Sommaire

Certification du Commissaire aux comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	8
Politique d'investissement	17
Informations réglementaires	22

**Certification du Commissaire aux comptes**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**CARMIGNAC COURT TERME**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CARMIGNAC GESTION  
24, place Vendôme  
75001 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC COURT TERME relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CARMIGNAC COURT TERME

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## CARMIGNAC COURT TERME

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



2023.04.13 18:08:27 +0200

# RAPPORT ANNUEL 2022 DE CARMIGNAC COURT TERME

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.

### Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « Acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

### Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR ACC : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est, sur une durée minimum de placement d'un jour, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone Euro, l'€STR capitalisé, après prise en compte des frais de gestion réels, par un investissement sur des titres d'émetteurs qui intègrent dans leur fonctionnement des critères de responsabilité sociale et environnementale et de développement durable.

Cependant, en cas de taux d'intérêt du marché monétaire négatif ou de très faible niveau, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion et le Fonds verrait alors sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'€STR capitalisé (Code Bloomberg : ESTRON).

L'€STR est un taux d'intérêt interbancaire de référence. D'après la méthodologie utilisée par la Banque centrale européenne (BCE), il est publié à 8h, sur la base des transactions réalisées la veille, du lundi au vendredi hors jours fériés. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : <https://www.ecb.europa.eu>

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si l'un ou plusieurs des indices composant cet indicateur de référence subissaient des modifications substantielles ou cessaient d'être fournis.



Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

## Stratégie d'investissement

### STRATEGIES UTILISEES

#### Processus d'investissement :

Le processus d'investissement résulte d'une approche « top-down » et se décompose en quatre étapes, l'analyse extra-financière intervenant à la 3<sup>ème</sup> étape.

#### 1. Analyse macroéconomique et prévisions de marché

L'équipe de gestion monétaire se réunit mensuellement en comité afin d'analyser :

- Les évolutions macroéconomiques des principales zones géographiques (Etats-Unis, Europe...);
- Les politiques monétaires des principales banques centrales (FED, BCE) ;
- Les instruments monétaires des banques centrales : liquidité en circulation, niveau de réserves obligatoires, adjudications...

Ces analyses conduisent à déterminer le scénario central de taux d'intérêt et à définir l'allocation d'actifs à implémenter dans les portefeuilles.

#### 2. Allocation tactique d'actifs par type d'instrument

- Répartition entre instruments à taux fixes et/ou à taux variables ;
- Choix des maturités : au moins 7,5% de l'actif net en titres à échéance journalière et au moins 15% de l'actif net en titres à échéance hebdomadaire (pouvant inclure jusqu'à 7,5% de l'actif net en titres pouvant être vendus et réglés dans les cinq jours ouvrables.

#### 3. Sélection des secteurs et émetteurs

La sélection des secteurs et émetteurs (publics et privés) est déterminée en fonction de critères de solidités financières et d'analyse extra-financière :

- Analyse financière : Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit ;
- Analyse extra-financière : La recherche extra-financière s'appuie sur les recommandations des analystes spécialisés sur les critères recouvrant la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et le gouvernement d'entreprise.

#### 4. Sélection des valeurs et positionnement sur la courbe des taux

A la suite de l'élaboration de la liste des émetteurs autorisés, l'équipe de gestion monétaire sélectionne les instruments financiers en fonction :

- De leur liquidité ;
- De leur rentabilité ;
- De la qualité de crédit ;
- De leur sensibilité.

#### Risque de taux, risque de crédit :

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le Fonds, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 120 jours. La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le Fonds, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre.

Investissement socialement responsable :

L'investissement socialement responsable (ISR) consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres.

Ces critères extra-financiers couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) : Environnementaux : (par exemple : calcul de l'empreinte carbone, développement d'un programme pour les énergies renouvelables, ... ; Sociaux (par exemple : gestion de la diversité, taux de rotation du personnel, ...) ; et de Gouvernance (par exemple : indépendance du conseil d'administration, séparation des pouvoirs entre le président et le directeur général, ...), tels que définis par la recherche extra-financière du Gestionnaire Financier, réalisé en amont de l'analyse financière, et sont sélectionnées selon un modèle d'évaluation combinant analyses quantitative et qualitative.

Ce Fonds met en œuvre une gestion ISR dite « best in class » qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les entreprises) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur.

La méthode de sélection des titres des émetteurs est réalisée de la façon suivante :

Le Gestionnaire Financier a établi une liste d'émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance). Les entreprises, les Etats et les organismes supranationaux sont analysés individuellement par une équipe dédiée d'analyste ESG/ISR et ce à partir d'indicateurs ESG définis en interne ; puis sont comparés à leur secteur pour les entreprises ou à une zone géographique pour les états. Les émetteurs faisant preuve des meilleures pratiques sont éligibles au portefeuille (approche « Best In Class »). A l'inverse, les sociétés présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité sont exclus (élimination des 3 derniers déciles ESG sur une échelle de 1 à 10).

Pour les entreprises, à titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs sont :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles,
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations,
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption.

Pour les Etats, le premier filtre est celui des indicateurs de responsabilité, qui visent à vérifier le respect de critères éthiques :

- Respect des droits de l'homme (discrimination et droits des minorités, politiques nationales d'intégration des immigrés),
- Biodiversité (pourcentage de zones protégées),
- Santé (accès et couverture des systèmes de santé, inégalité et espérance de vie).

L'analyse ESG qui suit ce premier filtre est menée à partir des indicateurs dont par exemple :

- Sur le plan environnemental : efficacité énergétique, eau (protection des ressources en eau), pollution (air, eau, déchets),
- Sur le plan social : égalité des droits et lutte contre la discrimination, parité au travail, accès à l'éducation, services de soin pour populations vieillissantes,
- Sur le thème de la gouvernance des institutions : droits civils, transparence et lutte contre la corruption, liberté de la presse, Indépendance de la justice.

## Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

### ACTIONS

Néant.

### TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Les titres dans lesquels le fonds peut investir ont (i) une échéance légale à l'émission de 397 jours ou moins ou (ii) une échéance résiduelle de 397 jours ou moins.

Le Fonds investit principalement en instruments du marché monétaire libellés en euro, à taux fixe et/ou taux variable et/ou taux révisable. Le Fonds investit sur des titres d'émetteurs publics, garantis ou non par un état, ou privés.

Le Fonds peut investir dans des titres négociables à court et moyen terme (incluant les NEU MTN (« negotiable european medium term notes »), « euro-commercial papers » et NEU CP (« negotiable european Commercial Paper »)), et bons du trésor.

La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.

En application des dispositions dérogatoires de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 et conformément au principe de la répartition des risques, le Fonds peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les administrations, institutions ou organisations.

Les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131 sont les suivants :

- L'Union européenne,
- Les administrations nationales (pays ou agences étatiques - par exemple : Republic of Singapore ou la Caisse d'amortissement de la dette sociale - CADES), régionales (par exemple : les 18 régions ou les 101 départements français) ou locales (par exemple : la Société du Grand Paris, Rennes Métropole mais également City of Stockholm ou City of Turin) des États membres ou leurs banques centrales,
- La Banque Centrale Européenne, la Banque Européenne d'Investissement, le Fonds Européen d'Investissement, le Mécanisme Européen de Stabilité, le Fonds Européen de Stabilité Financière,
- Une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers (comme entre autres la Norvège, la Suisse, le Canada, le Japon, l'Australie, les Etats-Unis...) telle que la Réserve Fédérale des Etats-Unis (FED)...
- Le Fonds Monétaire International, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque des Règlements Internationaux.

Le Fonds peut investir jusqu'à 20% maximum de l'actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent (défini comme un pays non-membre de l'OCDE).

L'ensemble de ces titres devra intégrer les critères de sélections liés à l'Investissement socialement responsable (ISR).

Les titres détenus par le Fonds seront tous de haute qualité. Le Gestionnaire Financier s'en assure par un processus interne d'appréciation qui prend en compte, notamment, la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif, la notation, le profil de liquidité. En cas de dégradation de la qualité d'un instrument du marché monétaire, la cession du ou des titres concernés se fera dans les meilleures conditions compatibles avec l'intérêt des porteurs. Les risques opérationnels et risques de contrepartie éventuels inhérents à la structure de l'investissement font l'objet d'un processus d'évaluation propre au Gestionnaire Financier.

Le Gestionnaire Financier procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fondent pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposent également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

#### **OPC DE CLASSIFICATION « MONETAIRE COURT TERME »**

Le Fonds peut investir jusqu'à 9,99% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens de classification « Fonds monétaire court terme » conformément au Règlement (UE) 2017/1131.

Le Fonds peut investir dans des OPC éligibles gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ou une société liée.

#### **INSTRUMENTS DERIVES**

Le Fonds peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le Fonds peut recourir aux produits suivants : swaps de taux.

L'ensemble de ces instruments peut être utilisé pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux. Ces instruments financiers sont conclus avec des contreparties sélectionnées par le Gestionnaire Financier, elles peuvent être liées au Groupe BNP Paribas. La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds.

Le Fonds n'a pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

#### **TITRES INTEGRANT DES DERIVES**

Pour réaliser son objectif de gestion, le Fonds peut également investir, dans la limite de l'actif net, sur les instruments financiers intégrant des dérivés suivants : les titres « puttables » afin de réduire la WAL du portefeuille, sous réserve du respect des conditions prévues dans le Règlement (UE) 2017/1131.

#### **DEPOTS ET LIQUIDITES**

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Fonds peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

Le prêt d'espèces est prohibé.

#### **EMPRUNTS D'ESPECES**

Néant.

Toutefois, en cas de rachat exceptionnel, le Fonds peut se retrouver débiteur de façon temporaire et sans que cette position ne soit liée à un acte de gestion. La situation débitrice sera résorbée au plus vite et dans le meilleur intérêt des porteurs du parts du Fonds.

#### **ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES**

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le Fonds peut recourir dans la limite de 100% de son actif net à des prises en pension et dans la limite de 10% de son actif net à des mises en pensions. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du Fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par le Gestionnaire Financier parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés

au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de haute qualité de crédit.

Dans le cadre de ces opérations, le Fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

## Contrats constituant des garanties financières

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques du Gestionnaire Financier. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du Fonds (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du Fonds) dans les conditions prévues dans la réglementation applicable. Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
<b>Espèces (EUR)</b>
<b>Instruments de taux</b>
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles. Le Fonds peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le Fonds peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales.
Titres de créances et obligations émis par des émetteurs privés.
Instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés.
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1) .

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM « monétaire court terme ».

Pour les opérations de mise et de prise en pensions, le Fonds respecte en sus les dispositions des articles 14 et 15 du règlement (UE) 2017/1131 et notamment :

- Les liquidités reçues peuvent être placées en dépôt ou en instruments du marché monétaire émis ou garantis selon les modalités de l'article 15§6 du règlement (UE) 2017/1131,
- Les actifs reçus ne peuvent être ni cédés, ni réinvestis, ni engagés ou transférés,
- Les actifs reçus sont suffisamment diversifiés et l'exposition maximale à un émetteur est limitée à 15% de l'actif du Fonds.

## Profil de risque

Le Fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par le Gestionnaire Financier. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de Carmignac Gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

**a) Risque lié à la gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

**b) Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

**c) Risque de crédit** : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**d) Risque de perte en capital** : le Fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à son prix d'achat.

**e) Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres et tout autre contrat dérivé conclu de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le Fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition du Fonds au risque de contrepartie, le Gestionnaire Financier peut constituer une garantie au bénéfice du Fonds.

**f) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres** : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

**g) Risque juridique** : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

**h) Risque lié à la réutilisation des garanties financières** : le Fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

**i) Risque lié aux pays émergents** : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

**j) Risque de durabilité** : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

## ✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion à l'adresse : [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738).

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738) et aux informations sur le système START à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/en-pratique-4692](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692).

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement à l'adresse [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738) et [https://www.carmignac.fr/fr\\_FR/responsible-investment/en-pratique-4692](https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/en-pratique-4692). Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds.

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.

Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.

Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences

du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type**

Le Fonds est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées courtes et recherchant un investissement peu risqué.

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

La durée recommandée de placement est de un jour minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.



## Politique d'investissement

### Politique monétaire menée par la Banque Centrale Européenne (BCE) au cours de l'année 2022.

Face à une inflation plus élevée que prévu, amenée à le rester plus longtemps qu'initialement anticipé notamment du fait du renchérissement de l'énergie et des produits agricoles, le grand thème de 2022 a été celui de la normalisation des politiques monétaires, qui s'est accélérée au second semestre.

La Banque centrale européenne (BCE) n'a pas modifié ses taux directeurs jusqu'en juin 2022 mais des anticipations de remontée étaient apparues début 2022. La normalisation a commencé par une hausse de 50pb en juillet alors que la BCE s'était engagée en juin pour une hausse de 25 pb. Le communiqué a précisé que « le Conseil a estimé qu'un premier pas sur la voie de la normalisation des taux d'intérêt plus important qu'indiqué lors de sa réunion précédente était approprié ». Dès août, le ton des commentaires s'est nettement durci face à l'accélération de l'inflation et la BCE a procédé en septembre à une hausse historique de 75pb qui, en portant le taux de dépôt à 0,75 % a mis fin à la période de taux nuls ou négatifs. La BCE a alors précisé qu'elle avait l'intention de poursuivre le cycle de resserrement et a, en effet, remonté ses trois taux directeurs à deux reprises au 4<sup>e</sup> trimestre, de 75pb en octobre puis de 50pb en décembre. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 15 décembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été portés à, respectivement, 2,50 %, 2,75 % et 2,00 %. Après une hausse cumulée de 250pb au second semestre, le ton de la BCE ne s'est pas adouci, bien au contraire. Alors que l'inflation dans la zone euro n'a montré qu'une inflexion limitée en fin d'année (à 10,1 % en novembre en glissement annuel contre 10,6 % en octobre et 5,0 % fin 2021), Christine Lagarde n'a pas hésité à évoquer « un rythme de 50pb de hausse pour un certain temps » et a précisé à plusieurs reprises que passer de 75pb de hausse en octobre à 50pb en décembre ne constitue « pas un pivot, nous ne ralentissons pas ». En outre, les diverses mesures annoncées par les gouvernements de la zone euro pour limiter les conséquences de la crise énergétique pour les ménages et les entreprises les plus fragiles, en fournissant, de fait, un soutien à la croissance sont de nature à inciter la BCE à resserrer davantage sa politique monétaire. Malgré les risques baissiers sur la croissance, il ne s'agit plus de simplement normaliser la politique monétaire mais bien de mettre en place des mesures restrictives dans la mesure où la BCE estime que la récession modérée, qu'elle anticipe pour les prochains mois, ne suffira pas à faire refluer l'inflation et considère « ne pas avoir le choix ».

### Politique de gestion du fonds menée dans le FCP au cours de l'exercice 2022.

L'actif net du FONDS CARMIGNAC COURT TERME est passé de 551,214 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 969,998 millions au 30 décembre 2022.

Depuis la reprise du Fonds Carmignac Court Terme en avril 2019, la politique de gestion du fonds a consisté à concilier le rendement moyen et la liquidité du fonds tout en respectant les règles de l'Investissement Socialement Responsable.

Dans ce contexte de remontée des taux d'intérêt directeurs, la stratégie d'investissement menée dans le fonds, à partir du deuxième trimestre, a consisté à couvrir ou à neutraliser le portefeuille contre la remontée des taux par l'achat de titres à taux fixe swappés ou directement à taux variable.

Cette stratégie a contribué à faire baisser la durée du portefeuille (WAM) en fin d'année dans une fourchette comprise entre 5 et 10 jours. En termes de durée crédit, la WAL du portefeuille a évolué dans une fourchette comprise entre 50 et 100 jours.

En termes d'investissement, afin d'atteindre l'objectif de performance (l'Estr), nous avons investi sur des titres du secteur financier en privilégiant les maturités supérieures à 6 mois directement à taux variable. Ce secteur à l'avantage d'émettre des titres directement indexé sur l'ESTR contrairement au secteur corporate qui est très peu présent sur cette durée, et qui propose essentiellement des taux fixes. Ainsi, mécaniquement nous avons investi dans le secteur Corporate sur des durées plus courtes de 1 à 3 mois.

Pour le reste du portefeuille, afin d'assurer la liquidité, nous avons investi dans des OPCVM monétaires et également sur des « opérations à 1 jour ». Cette liquidité nous permet de faire face à tout moment aux rachats éventuels.

La valeur liquidative de CARMIGNAC COURT TERME est passée de 3 675,66 euros le 31 décembre 2021, à 3 674,85 euros le 30 décembre 2022, ce qui représente une performance nette annualisée de -0.022%. Cette performance ne préjuge pas des résultats futurs. Pour information, la moyenne arithmétique de l'ESTR sur la même période a été de -0,019%.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LA BANQUE POSTALE 051022 FIX 0.0	89 990 798,35	90 000 000,00
CA ZCP 03-11-22	64 997 058,47	65 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 240622 FIX 0.0	55 000 855,57	55 000 000,00
CREDIT MUTUEL ARKEA 010722 FIX 0.0	52 000 823,35	52 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 270922 FIX 0.0	49 999 069,46	50 000 000,00
BNP Paribas Cash Invest Classic	66 999 071,74	30 896 635,66
CA ZCP 23-06-22	45 000 700,01	45 000 000,00
BQ POSTALE ZCP 06-12-22	44 998 262,57	45 000 000,00
CREDIT MUTUEL ARKEA 260722 FIX 0.0	43 000 680,84	43 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 210922 FIX 0.0	42 999 199,74	43 000 000,00

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés au 30/12/2022

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**
  - o Prêts de titres : 0,00
  - o Emprunt de titres : 0,00
  - o Prises en pensions : 0,00
  - o Mises en pensions : 0,00
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 378 000 000,00**
  - o Change à terme : 0,00
  - o Future : 0,00
  - o Options : 0,00
  - o Swap : 378 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés au 30/12/2022

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	HSBC BANK FRANCE SA PARIS HSBC BANK PLC HSBC FRANCE EX CCF SOCIETE GENERALE SA

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie au 30/12/2022

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace du 01/01/2022 au 30/12/2022

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>0,00</b>
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
<b>Total des frais</b>	<b>0,00</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

### Caractéristiques extra-financières

Au 30/12/2022, le produit financier était classé article 6 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Compte tenu de la politique d'investissement mise en œuvre, la société de gestion confirme ne pas prendre en compte les incidences négatives en matière de durabilité au niveau du produit financier.

### Méthode de calcul du risque global

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

### Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com). Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

## PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

### EXERCICE 2021

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2021 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

### EXERCICE 2022

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac ([www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)).

Année 2022	
Nombre de collaborateurs	176
Salaires fixes versés en 2022	13 051 217,29 €
Rémunérations variables totales versées en 2022	37 578 333,26 €
Rémunérations totales versées en 2022	50 629 550,55 €
> dont preneurs de risque	37 123 257,99 €
> dont non-preneurs de risque	13 506 292,56 €

### Éléments quantitatifs de rémunération – BNP PAM

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)<sup>1</sup>.

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V) :

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France <sup>2</sup>	978	133 825	50 406

### Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »<sup>3</sup> (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V) :

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42 857
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs/d'OPCVM/gérants de mandats européens	154	34 914

<sup>1</sup> NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

<sup>2</sup> Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les :

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR.
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d'« Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élevaient respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

<sup>3</sup> La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.



## **Autres informations :**

### ➤ **Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :**

	<b>Nombre de fonds (31.12.2022)</b>	<b>En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022</b>
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6.6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre juin et septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société.

## **Changements substantiels intervenus au cours de l'année**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2022, suite à la fusion intra-groupe, BNP, S.A. devient le dépositaire du portefeuille.

# BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

## ACTIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>846 121 473,66</b>	<b>503 972 645,67</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>798 762 153,89</b>	<b>503 972 645,67</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	798 762 153,89	503 972 645,67
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>798 762 153,89</b>	<b>503 972 645,67</b>
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>47 235 436,48</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	47 235 436,48	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>123 883,29</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	123 883,29	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>34 357 857,98</b>	<b>398 618,11</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	34 357 857,98	398 618,11
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>90 325 382,83</b>	<b>50 407 840,00</b>
Liquidités	90 325 382,83	50 407 840,00
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>970 804 714,47</b>	<b>554 779 103,78</b>

# BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

## PASSIF EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	970 591 965,97	554 368 426,18
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 164 163,22	-1 796 794,34
Résultat de l'exercice (a,b)	1 560 767,92	-1 357 576,30
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>969 988 570,67</b>	<b>551 214 055,54</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>30 028,38</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	30 028,38	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	30 028,38	0,00
<b>DETTES</b>	<b>786 115,42</b>	<b>3 565 048,24</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	786 115,42	3 565 048,24
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>970 804 714,47</b>	<b>554 779 103,78</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/1.242	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.097	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.00/FIX/2.09	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.382	11 000 000,00	0,00
oisest/0.0/fix/1.883	10 000 000,00	0,00
OIEST/0.0/FIX/1.409	10 000 000,00	0,00
OIEST/0.0/FIX*/.412	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX1.498	13 000 000,00	0,00
FIX/2.561/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/1.56/OISEST/0.0	5 000 000,00	0,00
FIX/1.5925/OISEST/0.	10 000 000,00	0,00
FIX/1.594/OISEST/0.0	5 000 000,00	0,00
FIX/2.413/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/1.844/OISEST/0.0	25 000 000,00	0,00
FIX/1.618/OISEST/0.0	55 000 000,00	0,00
FIX/1.742/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/1.685/OISEST/0.0	6 000 000,00	0,00
FIX/1.622/OISEST/0.0	15 000 000,00	0,00
FIX/1.7725/OISEST/0.	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.636	30 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.688	20 000 000,00	0,00
FIX/1.755/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/1.982/OISEST/0.0	10 000 000,00	0,00
FIX/1.8/OISEST/0.0	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.062	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.077	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.135	7 000 000,00	0,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	238 417,52	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 417,99	0,00
Produits sur titres de créances	2 892 878,75	-455 012,63
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 162,79	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 133 877,05</b>	<b>-455 012,63</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	196 418,79	0,00
Charges sur dettes financières	154 580,05	226 119,22
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>350 998,84</b>	<b>226 119,22</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 782 878,21</b>	<b>-681 131,85</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	723 662,60	479 796,64
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 059 215,61</b>	<b>-1 160 928,49</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-498 447,69	-196 647,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 560 767,92</b>	<b>-1 357 576,30</b>

# ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC COURT TERME

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### DEPOTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES :

Lorsque le recours à la valorisation au prix du marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, l'actif du Fonds monétaire fait l'objet d'une valorisation prudente en ayant recours à la valorisation par référence à un modèle. La pertinence des prix ainsi déterminés est vérifiée régulièrement par le gestionnaire financier par délégation en comparant les prix calculés et les prix de cession traités.

#### **OPC DETENUS :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

##### *Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### *Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### *Instruments financiers :*

LIBELLE	Description
OISEST/0.0/FIX/1.242	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.097	Swap de taux
OISEST/0.00/FIX/2.09	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/1.382	Swap de taux
oiest/0.0/fix/1.883	Swap de taux
OIEST/0.0/FIX/1.409	Swap de taux
OIEST/0.0/FIX*/.412	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX1.498	Swap de taux
FIX/2.561/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.56/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.5925/OISEST/0.	Swap de taux
FIX/1.594/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/2.413/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.844/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.618/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.742/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.685/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.622/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.7725/OISEST/0.	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/1.636	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/1.688	Swap de taux
FIX/1.755/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.982/OISEST/0.0	Swap de taux
FIX/1.8/OISEST/0.0	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.062	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.077	Swap de taux
OISEST/0.0/FIX/2.135	Swap de taux

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010149161 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.



## Affectation des sommes distribuables

### DEFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### LE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>551 214 055,54</b>	<b>620 319 711,72</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 562 061 326,44	582 922 624,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 144 271 363,39	-649 072 730,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	50 135,30	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 430 213,72	-1 570 516,39
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 141,19	-224 105,39
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-337 793,81	-352 935,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	352 935,00	128 829,61
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	290 273,70	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	290 273,70	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 059 215,61	-1 160 928,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>969 988 570,67</b>	<b>551 214 055,54</b>

## VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC COURT TERME

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP)	798 762 153,89	82,35
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>798 762 153,89</b>	<b>82,35</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	378 000 000,00	38,97
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>378 000 000,00</b>	<b>38,97</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	508 915 789,13	52,47	289 846 364,76	29,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 325 382,83	9,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	378 000 000,00	38,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	552 371 693,21	56,95	246 390 460,68	25,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	90 325 382,83	9,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	328 000 000,00	33,81	50 000 000,00	5,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC COURT TERME

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	34 357 857,98
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>34 357 857,98</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	706 681,66
	Frais de gestion fixe	79 433,76
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>786 115,42</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>33 571 742,56</b>

## NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC COURT TERME

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	425 967,589	1 562 061 326,44
Parts rachetées durant l'exercice	-311 975,739	-1 144 271 363,39
Solde net des souscriptions/rachats	113 991,850	417 789 963,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	263 954,794	



## COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC COURT TERME

	En montant
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	723 662,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

# ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC COURT TERME

## Garanties reçues par l'OPC

Néant.

## Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

## VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

## VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instrument financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

## INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC COURT TERME

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

## TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 560 767,92	-1 357 576,30
<b>Total</b>	<b>1 560 767,92</b>	<b>-1 357 576,30</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 560 767,92	-1 357 576,30
<b>Total</b>	<b>1 560 767,92</b>	<b>-1 357 576,30</b>

## TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC COURT TERME

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 164 163,22	-1 796 794,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-2 164 163,22</b>	<b>-1 796 794,34</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 164 163,22	-1 796 794,34
<b>Total</b>	<b>-2 164 163,22</b>	<b>-1 796 794,34</b>



## TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC COURT TERME

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	1 006 854 381,33	440 431 510,70	620 319 711,72	551 214 055,54	969 988 570,67
Nombre de titres	270 051,413	118 607,368	167 723,107	149 962,944	263 954,794
Valeur liquidative unitaire	3 728,38	3 713,35	3 698,47	3 675,66	3 674,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,95	-10,07	-7,74	-11,98	-8,19
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,93	-6,16	-7,28	-9,05	5,91

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
TORO DOMI BANK THE ZCP 23-10-23	EUR	10 000 000	9 730 241,79	1,01
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>9 730 241,79</b>	<b>1,01</b>
<b>DANEMARK</b>				
JYSK B OISEST+0.165% 23-03-23	EUR	5 000 000	5 018 269,26	0,51
JYSK B OISEST+0.23% 14-06-23	EUR	5 000 000	5 020 685,15	0,52
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>10 038 954,41</b>	<b>1,03</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER ZCP 30-01-23	EUR	15 000 000	14 974 950,37	1,54
FERROVIAL ZCP 16-01-23	EUR	20 000 000	19 980 703,80	2,06
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>34 955 654,17</b>	<b>3,60</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
DANAHER ZCP 13-01-23	EUR	7 000 000	6 994 437,21	0,72
DANAHER ZCP 16-01-23	EUR	10 000 000	9 990 351,90	1,03
DANAHER ZCP 20-01-23	EUR	5 000 000	4 994 042,23	0,51
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>21 978 831,34</b>	<b>2,26</b>
<b>FRANCE</b>				
ARVA SERV LEAS ZCP 23-05-23	EUR	3 000 000	2 967 566,63	0,31
AXA BA OISEST+0.18% 06-04-23	EUR	6 000 000	6 024 932,41	0,62
BANQUE PALATINE 110123 OISEST 0.065	EUR	5 000 000	5 003 391,26	0,51
BFCM B OISEST+0.15% 06-04-23	EUR	5 000 000	5 015 871,45	0,52
BFCM B OISEST+0.17% 20-04-23	EUR	10 000 000	10 036 329,05	1,03
BNP PA OISEST+0.06% 02-02-23	EUR	10 000 000	10 008 904,01	1,03
BPCE OISEST+0.13% 01-03-23	EUR	10 000 000	10 031 155,98	1,03
BPCE OISEST+0.13% 13-03-23	EUR	8 000 000	8 024 693,98	0,82
BPCE OISEST+0.18% 02-05-23	EUR	10 000 000	10 030 982,49	1,03
BPCE OISEST+0.26% 05-10-23	EUR	10 000 000	10 029 035,54	1,03
BRED BANQUE POPULAIRE 080323 OISEST 0.12	EUR	15 000 000	15 015 880,27	1,55
CAISSE FEDERALE D 030423 OISEST 0.1	EUR	20 000 000	19 996 759,32	2,06
CA OISEST+0.22% 06-07-23	EUR	10 000 000	10 037 272,41	1,04
CARREFOUR BANQUE 220323 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 962 287,24	0,72
CFCM M OISEST+0.085% 23-01-23	EUR	10 000 000	10 028 097,25	1,03
CIE GEN. DES ETS MICHELIN 070223 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 965 854,43	1,54
CIE GEN DES ETS MI ZCP 16-01-23	EUR	11 000 000	10 989 387,09	1,14
COMPAGNIE GENE 200123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 990 770,19	0,82
COVIVIO ZCP 10-02-23	EUR	9 000 000	8 977 728,26	0,92
CREDIT MUTUEL ARKEA 020123 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 995 828,82	2,58
CRED L OISEST+0.28% 02-08-23	EUR	5 000 000	5 021 735,20	0,51
CRED L OISEST+0.3% 13-09-23	EUR	5 000 000	5 017 583,31	0,52
CRED M OISEST+0.19% 11-05-23	EUR	2 500 000	2 507 898,24	0,26
CRED M OISEST+0.19% 22-05-23	EUR	2 500 000	2 507 693,26	0,26

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDF ZCP 02-02-23	EUR	10 000 000	9 980 467,51	1,02
EDF ZCP 07-02-23	EUR	10 000 000	9 977 236,29	1,03
EDF ZCP 10-01-23	EUR	15 000 000	14 990 632,48	1,55
GECINA 160123 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 990 351,90	1,03
GECINA ZCP 30-01-23	EUR	10 000 000	9 982 362,26	1,03
NATI OISEST+0.19% 02-05-23	EUR	10 000 000	10 037 197,51	1,03
NATI OISEST+0.19% 13-03-23	EUR	12 000 000	12 043 717,17	1,24
ORANGE SA 260723 OISEST 0.2	EUR	5 000 000	5 016 237,68	0,51
ORAN OISEST+0.205% 12-09-23	EUR	15 000 000	15 042 499,07	1,56
RCI BANQUE 060123 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 996 820,00	0,82
RCI BA OISEST+0.46% 13-07-23	EUR	10 000 000	10 062 246,37	1,04
RTE EDF TRANSPORT ZCP 02-02-23	EUR	20 000 000	19 962 158,08	2,05
RTE EDF TRANSPORT ZCP 25-01-23	EUR	10 000 000	9 985 719,70	1,03
SCHNEIDER ELECTRIC SE 010223 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 964 095,25	1,96
SCHNEIDER ELECTRIC SE 130123 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 996 821,26	0,42
SEB ZCP 31-01-23	EUR	15 000 000	14 972 601,51	1,55
SG OISEST+0.25% 15-09-23	EUR	10 000 000	10 031 964,31	1,04
SG OISEST+0.25% 18-09-23	EUR	8 000 000	8 025 253,54	0,83
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 230123 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 991 830,74	0,62
SOCI FONC LYON ZCP 26-01-23	EUR	10 000 000	9 984 685,24	1,03
SYND TRAN ILE DE F ZCP 16-03-23	EUR	25 000 000	24 882 094,95	2,57
VEOL E OISEST+0.095% 13-01-23	EUR	5 000 000	5 015 792,20	0,52
VEOL E OISEST+0.11% 27-01-23	EUR	20 000 000	20 067 079,19	2,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>489 187 502,30</b>	<b>50,43</b>
<b>IRLANDE</b>				
BARC B OISEST+0.28% 31-05-23	EUR	5 000 000	5 020 243,33	0,52
INTE BANK IREL ZCP 05-10-23	EUR	10 000 000	9 752 009,92	1,00
JOHN CONT INTL ZCP 27-01-23	EUR	5 000 000	4 992 059,46	0,52
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>19 764 312,71</b>	<b>2,04</b>
<b>ITALIE</b>				
ENI ZCP 09-01-23	EUR	10 000 000	9 994 322,39	1,03
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>9 994 322,39</b>	<b>1,03</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DH EURO FINA II SA ZCP 20-01-23	EUR	5 000 000	4 994 042,23	0,52
DH EURO FINA II SA ZCP 24-01-23	EUR	5 000 000	4 992 909,03	0,51
INTE BANK LUXE ZCP 30-01-23	EUR	30 000 000	29 948 075,13	3,09
REPS EURO FINA SAR ZCP 16-01-23	EUR	10 000 000	9 990 351,90	1,03
REPS EURO FINA SAR ZCP 31-01-23	EUR	13 000 000	12 976 254,65	1,34
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>62 901 632,94</b>	<b>6,49</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABB FINANCE ZCP 16-01-23	EUR	11 000 000	10 989 387,09	1,14
ENEL FINA INTL NV ZCP 15-03-23	EUR	15 000 000	14 927 329,37	1,53
ENEL FINA INTL NV ZCP 27-01-23	EUR	10 000 000	9 984 118,93	1,03

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINA INTL NV ZCP 28-02-23	EUR	10 000 000	9 962 668,22	1,03
IBERDROLA INTL BV ZCP 13-04-23	EUR	10 000 000	9 928 232,37	1,02
IBERDROLA INTL BV ZCP 14-03-23	EUR	15 000 000	14 928 473,83	1,54
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>70 720 209,81</b>	<b>7,29</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AON GLOBAL ZCP 03-03-23	EUR	10 000 000	9 960 501,70	1,03
BARC B OISEST+0.3% 03-10-23	EUR	10 000 000	10 025 318,15	1,04
BARC B OISEST+0.31% 05-10-23	EUR	10 000 000	10 025 631,08	1,03
BARC B OISEST+0.31% 11-10-23	EUR	5 000 000	5 011 759,23	0,52
BARCLAYS BK OISEST 12-06-23	EUR	10 000 000	10 044 256,09	1,03
THE TORO BANK LOND ZCP 27-10-23	EUR	10 000 000	9 726 013,35	1,00
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>54 793 479,60</b>	<b>5,65</b>
<b>SUEDE</b>				
VATTENFALL AB ZCP 05-06-23	EUR	5 000 000	4 939 685,89	0,51
VATTENFALL AB ZCP 05-10-23	EUR	10 000 000	9 757 326,54	1,01
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>14 697 012,43</b>	<b>1,52</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>798 762 153,89</b>	<b>82,35</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>798 762 153,89</b>	<b>82,35</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BNP Paribas Cash Invest Classic	EUR	16 121,604	36 215 700,20	3,73
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>36 215 700,20</b>	<b>3,73</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BNPP INSTICASH EUR INST CAPIT	EUR	80 370,9718	11 019 736,28	1,14
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>11 019 736,28</b>	<b>1,14</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>47 235 436,48</b>	<b>4,87</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>47 235 436,48</b>	<b>4,87</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
FIX/1.56/OISEST/0.0	EUR	5 000 000	-171,58	0,00
FIX/1.5925/OISEST/0.	EUR	10 000 000	-1 006,86	0,00
FIX/1.594/OISEST/0.0	EUR	5 000 000	-522,47	0,00
FIX/1.618/OISEST/0.0	EUR	55 000 000	-6 101,33	0,00
FIX/1.622/OISEST/0.0	EUR	15 000 000	-1 443,83	0,00
FIX/1.685/OISEST/0.0	EUR	6 000 000	-853,44	0,00
FIX/1.742/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-1 511,56	0,00
FIX/1.755/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-1 165,78	0,00
FIX/1.7725/OISEST/0.	EUR	9 000 000	-1 747,85	0,00
FIX/1.8/OISEST/0.0	EUR	19 000 000	-1 754,65	0,00
FIX/1.844/OISEST/0.0	EUR	25 000 000	-2 290,28	0,00

# INVENTAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME AU 30 DÉCEMBRE 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FIX/1.982/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	-2 117,33	0,00
FIX/2.413/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	27 490,33	0,00
FIX/2.561/OISEST/0.0	EUR	10 000 000	9 930,39	0,00
OIEST/0.0/FIX/1.409	EUR	10 000 000	-524,77	0,00
OIEST/0.0/FIX*/.412	EUR	20 000 000	-1 207,56	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.242	EUR	8 000 000	569,73	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.382	EUR	11 000 000	-495,97	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.636	EUR	30 000 000	-1 919,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/1.688	EUR	20 000 000	-2 324,11	0,00
oisest/0.0/fix/1.883	EUR	10 000 000	-1 401,06	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.062	EUR	15 000 000	-44,53	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.077	EUR	15 000 000	-119,94	0,00
OISEST/0.0/FIX/2.097	EUR	10 000 000	42 638,17	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.135	EUR	7 000 000	418,72	0,00
OISEST/0.0/FIX1.498	EUR	13 000 000	-1 304,48	0,00
OISEST/0.00/FIX/2.09	EUR	10 000 000	42 835,95	0,00
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>93 854,91</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>93 854,91</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>93 854,91</b>	<b>0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>34 357 857,98</b>	<b>3,54</b>
<b>Dettes</b>			<b>-786 115,42</b>	<b>-0,08</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>90 325 382,83</b>	<b>9,31</b>
<b>Actif net</b>			<b>969 988 570,67</b>	<b>100,00</b>

<b>Part A EUR Acc</b>	<b>EUR</b>	<b>263 954,794</b>	<b>3 674,82</b>
-----------------------	------------	--------------------	-----------------

## TER au 31 décembre 2022

		Annualisé
ISIN	Fonds / Classe	TER 2022
FR0010149161	Carmignac Court Term A EUR Acc	0.10%

## Performance

ISIN	Fonds / Classe	Devise	Bénéfices 2020 (%)	Bénéfices 2021 (%)	Bénéfices 2022 (%)
FR0010149161	Carmignac Court Term A EUR Acc	EUR	-0.40%	-0.62%	-0.02%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

[www.carmignac.com](http://www.carmignac.com)